Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

Date de convocation :

Le 26 novembre 2021

NOMBRE:

- de conseillers : 23

- de présents : 15 - de votants : 22

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

73_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

OBJET:

Remboursement de subventions au centre social

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

François ERLEM

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (15):

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE.

Ont donné pouvoir (7): Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Simon BRASSART donne pouvoir à Françoise DUPUITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Annick CORNELIS donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Absente (1): Gwenaelle BEAUDON,

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a renouvelé le contrat enfance jeunesse CAF pour une durée de 4 ans. Le projet portait, en partie, sur l'accès de manière égale aux activités de loisirs et de détente pour les jeunes âgés entre 11 et 17 ans par la mise en place d'un lieu d'accueil et de loisirs de proximité labellisé par la CAF du Nord.

Ce lieu étant porté par le centre social, il était convenu de reverser à l'association de gestion, la subvention perçue à ce titre par la commune.

Pour l'année 2021, la commune a perçu :

- En octobre : 10 861,21 € (solde PS CEJ 2020).

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

 D'acter le remboursement de la subvention CAF à l'Association de Gestion du Centre Social (total : 10 861,21 €).